



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

ADHESION DE LA VILLE DE NIORT AU
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS (SYRLA)

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
15 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

SECRETARIAT GENERAL

**ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT AU SYNDICAT MIXTE POUR
LA RESTAURATION DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS
(SYRLA)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'ARLA (Association pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents) a réalisé de 2002 à 2006 un programme de travaux « Contrat de restauration et d'Entretien (CRE) » sur l'ensemble du cours d'eau du Lambon et de ses affluents.

Suite à ces travaux, une étude bilan (obligatoire) a été réalisée par un bureau d'étude pour faire le diagnostic des travaux effectués et du cours d'eau en général. Le bureau d'étude RIVE de Chinon a ainsi réalisé ce rapport de diagnostic et fait une étude préalable pour un nouveau CRE pour répondre aux exigences européennes de la Directive Cadre sur l'Eau de 2015.

L'étude montre les problèmes qui demeurent sur le cours d'eau et propose les actions à réaliser pour les résoudre. Parmi les grands axes d'intervention à effectuer se placent des problèmes liés à la morphologie du cours d'eau. Des travaux sur le lit de la rivière (mise en place de déflecteurs et recharge granulométrique) permettraient de résoudre ces problèmes.

La réalisation de tels travaux implique la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Or l'ARLA n'a pas la compétence juridique pour la mise en œuvre d'une DIG, qui ne peut être portée que par une structure publique.

D'autre part, la nouvelle loi sur l'eau de 2006 stipule que les travaux liés au lit de la rivière ne peuvent plus être portés par une association.

Ainsi, les cours d'eau du Département et de la Région sont tous gérés par des syndicats, l'ARLA faisant exception. Elle doit aujourd'hui se transformer pour poursuivre ces actions.

Les services de l'Etat (DDEA) et les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional) ont donc conseillé aux membres de l'ARLA la création d'une structure publique pour gérer le cours d'eau.

La création du SYndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) est donc indispensable pour répondre aux exigences juridiques et ainsi poursuivre les travaux de restauration nécessaires au bon état écologique du Lambon et de ses Affluents.

Le SYRLA aura pour vocation de reprendre le travail effectué par l'ARLA depuis juin 1997 en continuant à y associer les mêmes partenaires territoriaux : Communauté de Communes de la Haute Sèvre, Communauté Cantonale de Celles sur Belle, Commune de La Crèche, Commune de Vouillé et Commune de Niort.

Ceci étant exposé,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de création du SYndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA),
- Approuver le projet de statuts annexé à la présente délibération,
- Demander à Madame la Préfète de prendre l'arrêté de création du SYndicat Mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD